



TERRITOIRE ENGAGÉ
PAR NATURE

Résumé non-technique de
l'évaluation environnementale
stratégique :

**Communauté de Communes de
Sarrebourg Moselle-Sud**

Novembre - 2021





Sommaire

1. Préambule	3
2. Le PCAET une démarche concertée	3
3. Méthode de l'évaluation environnementale	5
4. Analyse de l'état initial de l'environnement.....	6
5. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes	11
6. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie Climat Air Energie	13
7. Historique de la construction du PCAET	17
8. Evaluation des incidences environnementales du PCAET	17
9. Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000	21
10. Mesures envisagées pour « éviter, réduire et compenser »	22
11. Dispositif de suivi et indicateurs de l'évaluation environnementale	23

1. Préambule

La Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a décidé de lancer l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2017. La finalité de leur Plan Climat poursuit deux objectifs principaux qui sont :

- Atténuation/réduction des émissions de GES ;
- L'adaptation au changement climatique : il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

La Loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, et notamment l'article 188 modifie les exigences réglementaires concernant les Plans climat qui deviennent des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) devant être adoptés avant le 31 décembre 2016 pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Depuis la réforme de l'évaluation environnementale (ordonnance 2016-1058 du 3 août 2016 et décret n°2016-1110 du 11 août 2016), les Plans Climats Air Energie Territoriaux doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique.

L'évaluation environnementale stratégique requise par la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement répond à trois objectifs :

1. Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;
2. Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
3. Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

L'EES doit permettre notamment d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

2. Le PCAET une démarche concertée

Afin de poursuivre ces objectifs, la concertation du PCAET de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a été menée tout au long du processus d'élaboration du plan. Elle a permis de nourrir la réflexion des élus communautaires à chaque phase du projet : de la définition des enjeux, de la construction de la stratégie à la définition du programme d'actions. Cette concertation continue a également permis d'instaurer une dynamique d'information, de sensibilisation et de mobilisation des habitants autour du projet.

À chaque étape, les propositions et remarques des acteurs du territoire et des habitants ont nourri la réflexion des élus.

Afin d'assurer le suivi de l'élaboration du PCAET, la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS) a créé deux instances complémentaires :

- **1. Un comité de pilotage (COFIL) :** il s'agit de l'instance d'orientation stratégique et de validation sollicitée à chaque étape cruciale du projet afin de préparer les délibérations à passer en Conseil Communautaire. Dans un souci de lisibilité, ce COFIL est commun à l'ensemble des démarches de planification Air Energie Climat portées par la collectivité (Cit'ergie/PCAET). Il assure la cohérence d'ensemble du projet et formule des arbitrages.
- **2. Un comité technique (COTECH) :** il s'agit de la cheville ouvrière de l'élaboration du PCAET qui se charge de préparer les travaux à présenter au comité de pilotage et de rythmer les grandes étapes de la procédure d'élaboration. Le Comité technique est composé des représentants des différentes directions de l'intercommunalité en lien avec le PCAET présents dans le COFIL, et des acteurs institutionnels associés.

La concertation a été menée durant toute la durée de la démarche, elle s'est déroulée comme suit :

Instances	Objectifs	Public
2018 – Ateliers thématiques	Echanges autour de 6 grandes thématiques en lien avec le PCAET et Cit'ergie pour identifier les actions déjà menées et les pistes d'actions à mettre en œuvre	Elus et services (50 personnes)
2018 – Conférence Plan Climat CCSMS	Présentation de la démarche et des résultats du diagnostic PCAET auprès du grand public	Grand public / administrés (30 personnes)
2019 – Ateliers de concertation des acteurs du territoire	Concertation pour une construction partagée du plan d'actions : identification des projets portés par d'autres structures privées ou associatives lors de 6 ateliers thématiques	Acteurs économiques et associatifs du territoire (100 personnes)
2019 – Commission transition énergétique	Présentation des résultats du diagnostic PCAET et du plan d'actions prévisionnel	Elus (10 personnes)
2020 – Commission transition énergétique	Présentation des démarches PCAET et Cit'ergie – diagnostic, première version de la stratégie et du plan d'actions – auprès des nouveaux Elus	Elus (30 personnes)
2021 – Conférence des maires	Présentation des résultats du diagnostic PCAET actualisé,	Elus (60 personnes)

	de la stratégie poursuivie et des grandes lignes du plan d'actions proposé par la CCSMS	
2021 – Commission transition énergétique	Présentation et validation de la stratégie du PCAET et du plan d'actions actualisé préalablement au vote du conseil communautaire	Elus (15 personnes)

3. Méthode de l'évaluation environnementale

La méthode d'élaboration de l'évaluation environnementale a privilégiée des outils simples et analytiques, sur la base de tableau croisé synthétique. Par ailleurs, nous avons attaché une importance à croiser systématiquement l'évaluation environnementale avec les enjeux Climat Air Energie du PCAET, afin de ne pas s'écarter des thèmes principaux visés.

Chacune des thématiques environnementales a été analysée pour chaque action de la stratégie Air Energie Climat. L'évaluation environnementale vise à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement de la mise en œuvre du PCAET, notamment dans la mise en œuvre effective des actions :

1. Par l'élaboration d'une grille de suivi de l'EES : enjeux environnementaux, traduction dans le scénario du PCAET, et dans le programme d'actions.
2. Par l'élaboration d'une grille d'analyse multicritère du programme d'actions : les fiches ont été analysées une à une, en les croisant avec l'ensemble des thématiques environnementales. La synthèse du tableau d'analyse a permis de mettre en évidence les actions à plus fort impact environnemental potentiel (et donc celles nécessitant la définition de mesures ERC).

Des mesures d'évitement, de réduction ou des mesures compensatoires sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET permettant de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voire meilleur) à celui observé antérieurement.

La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de GES et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement. De plus, compte-tenu du caractère plus stratégique qu'opérationnel des orientations PCAET et des mesures d'évitement et de réduction attendues de portée assez générale ou d'encadrement, **la mise en place de mesures de suivi ou d'accompagnement semble ici plus opportune**. Pour chaque action du PCAET, la fiche précise le niveau de l'efficacité carbone, la difficulté, le coût de mise en œuvre et l'impact sur la qualité de l'air par un pictogramme. Par ailleurs, les émissions initiales de CO₂ du poste émetteur est également rappelé, permettant de formaliser le suivi des indicateurs « carbonés ».

Les mesures proposées sont donc majoritairement marginales dans la cadre du rapport de l'évaluation environnementale.

4. Analyse de l'état initial de l'environnement

Le tableau suivant synthétise les enjeux retenus du diagnostic PCAET et de l'Etat Initial de l'Environnement :

Enjeux Thématiques	Climat Air Energie	Evaluation Environnementale Stratégique
Consommation énergétique	<p>Réduire la facture énergétique / Lutter contre la précarité énergétique / Améliorer la qualité de l'air</p> <p>Secteurs prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Industrie : 39% des consommations (dont 94% issus de la cimenterie EQIOM) ➤ Bâtiment : 36% des consommations (27% Résidentiel + 9% tertiaire) ➤ Transport : 23% des consommations 	<p>Recherche de formes urbaines et architecturales efficiente en énergie, tout en prenant en compte l'insertion paysagère avec le tissu urbain existant.</p> <p>Intégrer la préservation du patrimoine architectural dans la rénovation énergétique et l'installation d'énergies renouvelables (ex : isolation par l'extérieur, PV et contraintes des ABF).</p> <p>Limiter les consommations d'espace : en lien avec préservation des terres à forte valeur agronomique, et des espaces naturels source de biodiversité. Densifier l'enveloppe urbaine déjà en place.</p>
Emissions de GES	<p>Limiter le réchauffement / Limiter la pollution de l'air</p> <p>Secteurs prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Industrie : 64% des émissions ➤ Agriculture : 14% des émissions ➤ Transport : 13% des émissions 	<p>Améliorer l'intégration des enjeux « santé » dans les projets d'aménagement (qualité du cadre de vie, mobilités-transports, inégalité territoriale de santé). Rapprocher les enjeux sanitaires et sociaux à la rénovation des logements.</p> <p>Restructurer l'offre de mobilité du territoire (mobilité actives, extension des réseaux de transports en communs etc...).</p> <p>Potentielle réduction des nuisances sonores liées aux déplacements (moins de trafic routier).</p> <p>Améliorer la qualité de l'air en travaillant avec le secteur industriel pour limiter les</p>

		impacts sur la santé et la biodiversité : sur des mesures EIT ou des mesures axées sur la diminution des consommations par exemple.
Energie renouvelable	<p>Augmenter la part d'énergie produite sur le territoire</p> <p>Accentuer la part de la valorisation énergétique des déchets avec l'importance de l'élevage et des gisements en biodéchets</p> <p>Exploiter de nouvelles potentialités (en particulier le solaire thermique et photovoltaïque)</p> <p>Créer de la valeur sur le territoire (activité économique)</p> <p>Impliquer la population dans des projets participatifs pour faciliter l'acceptation (énergie citoyenne)</p> <p>Réunir tous les acteurs du territoire autour d'une même stratégie de développement EnR</p>	<p>Prendre en compte l'impact paysager et les nuisances des potentielles installations d'énergies renouvelables (photovoltaïque et méthanisation notamment).</p> <p>Allier le développement de la filière bois et le maintien/la restauration du maillage bocager et forestier (potentiel biomasse, gestion durable du bocage en lien avec les agriculteurs).</p> <p>Utiliser les potentiels de valorisation énergétique (méthanisation, systèmes industriels, déchets).</p> <p>Insérer des installations en énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans les projets de rénovation architecturaux.</p>
Présentation des réseaux de transport et distribution d'énergie	<p>Permettre le développement de la production locale d'énergie (capacité d'accueil du réseau en adéquation avec le développement de production d'énergie sur le territoire)</p> <p>Poursuivre le développement des réseaux de chaleur et assurer un raccordement au réseau de gaz pour les communes qui pourraient en bénéficier.</p>	<p><u>Tout réseau</u></p> <p>Intégrer la préservation de la biodiversité, des paysages, et la limitation des nuisances lors des phases de travaux des réseaux.</p> <p><u>Réseaux d'eaux et d'assainissement</u></p> <p>Rechercher la performance énergétique des réseaux d'alimentation en eau potable, et des réseaux d'assainissement (opportunité sur le territoire avec la prise de compétence).</p> <p>Développer des systèmes de valorisation énergétique et/ou organique (ex : système de cogénération sur la nouvelle Step de Liffré).</p> <p>Améliorer la connaissance des réseaux d'eaux pluviales, pour une meilleure</p>

		<p>qualité des eaux et une régulation des inondations.</p> <p>Réseaux de chaleur Développer les réseaux de chaleur sans aller en contradiction avec une gestion durable de la biomasse du territoire et le respect de la biodiversité</p>
Séquestration	<p>Augmenter la séquestration par la limitation de l'artificialisation des sols.</p> <p>Valoriser les prairies permanentes et encourager aux pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration.</p> <p>Privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés pour un stockage durable du carbone.</p>	<p>Associer la protection des espaces naturels à un rôle complémentaire de séquestration carbone (zones humides, espaces forestiers et bocagers).</p> <p>Préserver la qualité des prairies.</p> <p>Maintenir la trame forestière et accompagner les changements de pratique (limiter les points de conflit avec l'urbanisation, rénover le cycle de gestion de la ressource biomasse).</p>
Qualité de l'air	<p>Améliorer la qualité de l'air extérieur par la réduction des polluants atmosphériques (tous polluants et tous secteurs : transport routier, agriculture, industrie...).</p> <p>Sensibiliser les habitants / acteurs du territoire / usagers en vue d'améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments.</p> <p>Travailler avec les acteurs du secteur de l'industrie pour les sensibiliser et diminuer leurs émissions de polluants atmosphérique</p>	<p>Réduction de l'exposition des habitants aux produits chimiques qui pourraient être contenus dans les matériaux. Identification des sites émetteurs de polluants.</p> <p>Réduction de la pollution atmosphérique par l'accompagnement aux changements de pratique en matière de mobilité (développement de modes alternatifs à la voiture et des mobilités actives ; nouveaux systèmes de motorisation).</p> <p>Développer une approche intégrant les composantes environnementales, sociales et sanitaires de la rénovation (priorité aux ménages en précarité, dont des populations sensibles aux pollutions).</p>
Vulnérabilité	<p>Anticiper les effets du changement climatique sur les populations (dont les plus vulnérables), l'environnement du territoire et les activités économiques (dont l'impact économique des phénomènes climatiques extrêmes).</p>	<p>Hydrographie et ressource en eau Adapter la gestion de la ressource en eau au contexte du changement climatique (adaptation en période de sécheresse, et des usages associés). Reconquête de la qualité des masses d'eau (lutte contre les mauvais états écologiques et chimiques).</p>

	<p>Adapter les pratiques de gestion et d'organisation du territoire (agriculture, tourisme, aménagement et urbanisme etc...) aux effets du changement climatique.</p>	<p><u>Espaces naturels</u> Prévention des incendies en période de sécheresse. Adaptation des filières forestières au changement climatique. Lutte contre les espèces envahissantes.</p> <p><u>Santé</u> Renforcer l'offre du milieu dans un contexte de vieillissement de la population et sensibiliser sur les risques naturels et sanitaires issus du changement climatique. Sensibiliser également sur l'impact de la dégradation de la qualité de l'air et de l'eau.</p> <p><u>Espaces agricoles</u> Amélioration de la qualité de la ressource en eau (nitrates et pesticides). Evolution vers des pratiques plus durables et réduction des intrants. Maintien d'une agriculture et d'un système d'élevage pérenne malgré la réduction de la ressource en eau.</p>
--	---	--

Les enjeux présentés par le tableau précédent ont permis de faire ressortir 5 principales thématiques de ce document à savoir :

- Les incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles ;
- Les incidences sur la biodiversité et les espaces naturels ;
- Les incidences sur la qualité de vie et la santé ;
- Les incidences sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- Les incidences sur les activités humaines.

Thématique choisie	Enjeux du PCAET et justifications
Ressource en eau et ressources naturelles	<p>Cette thématique reprend la partie « milieux physiques » de l'EIE. La thématique de l'eau est importante sur le territoire de la CCSMS. Avec un réseau hydrographique très étendu, des réserves souterraines menacées et un réseau de distribution d'eau potable très efficace, les enjeux de protection et de maintien de la ressource en eau sont majeurs.</p> <p>De plus, la place de la ressource forestière sur le territoire est centrale : elle alimente notamment</p>

	<p>l'industrie, plus gros consommateur énergétique de la CCSMS.</p> <p>Cette thématique doit donc être suivie, et le plan d'action ne doit en aucun cas accentuer la vulnérabilité sur ces ressources.</p>
Biodiversité et espaces naturels	<p>Cette thématique se justifie au regard des spécificités du territoire. Il présente une part importante de milieux naturels variés (avec 3 unités paysagère permettant de grandes disparités d'un bout à l'autre du territoire) et un répertoire de biodiversité très conséquent.</p> <p>Les pressions imposées aux milieux naturels par l'occupation des sols, les activités humaines, l'exploitation agricole et des ressources naturelles justifie d'étudier l'impact du plan d'actions PCAET sur cette thématique.</p> <p>Cette thématique permet également de prendre en compte la thématique « milieux naturels » de l'EIE.</p>
Qualité de vie et la santé	<p>La thématiques qualité de vie et santé est liée à la partie « milieux humains » de l'EIE. Elle regroupe tous les éléments concernant la santé des citoyens, l'exposition aux risques naturels, l'évolution de la qualité de l'air etc... En bref, elle décrit l'exposition physique du citoyen aux effets du changement climatique et la dégradation de son confort de vie.</p> <p>Le choix de cette thématique est justifiable car elle permet d'exposer les impacts du plan d'actions PCAET sur la qualité de vie et la santé d'une population vieillissante.</p>
Aménagement et urbanisme	<p>Cette thématique s'attarde sur les aménagements en tout genre, la consommation d'espace, l'étalement urbain et l'habitat.</p> <p>Le choix de cette thématique est justifié car l'aménagement et l'urbanisme sont deux questions centrales concernant l'avenir des collectivités. Dans un contexte d'augmentation démographique, conserver un territoire attractif et limiter l'extension urbaine sont de véritables défis.</p> <p>Il s'agit aussi de réformer l'habitat afin de diminuer la consommation énergétique et les émissions du secteur.</p>
Activités humaines	<p>Cette thématique englobe les enjeux liés aux déchets, à la mobilité, au tourisme, aux activités économiques et agricoles du territoire.</p> <p>Elle se justifie notamment au regard de l'importance du secteur industriel. La gestion des déchets et le tourisme sont également des activités à prendre en compte aux</p>

vues du caractère stratégique qu'ils peuvent revêtir pour la collectivité.

Enfin cette thématique permet de présenter certaines parties de la catégorie « milieux humains » de l'EIE.

5. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes

Les PCAET font partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire et il est important de les repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus.

La logique appelle bien à la recherche de la cohérence entre les uns et les autres. Deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte :

- Être compatible avec signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales » ;
- Prendre en compte signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

Comme indiqué dans la réglementation, le PCAET doit prendre en compte :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même prise en compte. Finalisation du SRADDET de Bretagne prévu pour fin 2019.

Le PCAET doit également être compatible avec :

- Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Prise en compte du SCoT

L'Évaluation Environnementale Stratégique de la CCSMS a été réalisée avec le SCoT du Pays de Sarrebourg. Celui-ci a été porté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural au 1er Janvier 2015. Il s'articule selon 4 thématiques axiales :

- Repenser la stratégie de développement territorial et inscrire les futures ouvertures à urbanisation dans le cadre de l'aménagement du territoire ;
- Redéfinir les vocations économiques par secteurs géographiques et par zones d'activités ;
- Prendre en considération les richesses paysagères et de la diversité des patrimoines bâtis dans la stratégie de développement ;
- Réfléchir à des services de proximité adaptés en reconsidérant les différentes polarités du territoire.

Le PCAET a donc été construit en réelle cohérence avec la planification urbaine, au plus proche des enjeux territoriaux. Il apporte une plus-value, en abordant l'ensemble des orientations du SCoT, et des autres documents de planification, sous le prisme Climat Air Energie.

Prise en compte et compatibilité avec le SRADDET Grand Est Territoire

Le SRADDET Grand Est Territoire a été adopté par le Conseil Régional le 22 novembre 2019. L'analyse de la compatibilité avec le SRADDET s'est faite sur la base du rapport d'objectifs de décembre 2018. Ce dernier présente la stratégie régionale du Grand Est à l'horizon 2050, s'appuyant sur 30 objectifs.

Le PCAET de la CCSMS prend en compte les objectifs du SRADDET Grand Est Territoire en intégrant 23 de ses 30 objectifs au sein de son plan d'actions.

Prise en compte et compatibilité avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

La Communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud a mis en place un scénario concernant ses consommations énergétiques, ses émissions de GES et sa production d'énergies renouvelables et de récupération en s'appuyant sur les objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Les ambitions de la loi sont notamment :

- -40% d'émissions de GES en 2030 par rapport à 1990 ;
- -30% de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 ;

La collectivité s'est également appuyée sur les ambitions de la SNBC2 pour établir son scénario de transition.

La diminution des émissions de GES ambitionnée par la CCSMS est de -60% en 2050 par rapport à 1990. Les objectifs affichés par la SNBC sont de -75% en 2050 par rapport à 1990. Cette différence entre les ambitions de la collectivité et de la SNBC peut s'expliquer d'une part par la volonté de la CCSMS de mettre en place un scénario réaliste, mais qui pourra évoluer au cours du temps si cela est possible, mais également car la CCSMS dispose d'une industrie forte, représentée notamment par une cimenterie qui est la principale responsable des émissions de GES du secteur. Le scénario du territoire est donc conditionné par ce secteur. Néanmoins, malgré la différence d'ambition, il est possible de dire que **la stratégie de la CCSMS est cohérente avec celle de la SNBC**, car la tendance affichée est une très nette diminution des émissions de GES à l'horizon 2050. De plus, la collectivité s'est fixée en matière de production d'EnR et de séquestration carbone des objectifs tout aussi ambitieux, ils participeront également à la réduction de la quantité de GES présent dans l'atmosphère.

Compatibilité avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Pas de PPA en vigueur sur le territoire de la CCSMS.

6. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie Climat Air Energie

➔ Scénario retenu

L'analyse des potentiels de réduction par secteurs, des partenaires à mobiliser, de la maturité des acteurs et des projets sur le territoire, a servi de base aux réflexions sur la stratégie de réduction des émissions de GES élaborée par le territoire.

La collectivité a donc retenu le **Scénario 2050** suivant :

Catégorie d'impact environnemental	Objectif CCSMS 2025	Objectif CCSMS 2050
Émissions de GES	-38% vs 1990	-60 % vs 1990
Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-21% vs 2012	-37% vs 2012
Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	Couverture de 31,5% de la consommation en 2030	50% de la consommation en 2050

Ce scénario correspond à une diminution des consommations d'énergie de 789 GWh en 2050 par rapport à 2012, à une diminution des émissions de GES de 519 ktCO₂eq en 2050 par rapport à 1990 (et une augmentation de la séquestration carbone de 30%), et à une augmentation de la production d'EnR de 394 GWh en 2050 par rapport à 2012.

Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

➔ Détails scénario consommations énergétiques

Evolution de la consommation énergétique finale sur le territoire par secteur					
Les secteurs	2012	2018	2025	2035	2050
Agriculture	38,9	38	-12%	-13%	-33%
Transport	487,6	447	-18%	-29%	-44%
Résidentiel	584,7	510	-20%	-26%	-38%
Tertiaire	231,7	174	-32%	-40%	-51%
Industrie	788,9	756	-11%	-18%	-28%

Total	2131,8	1925	-17%	-25%	-37%
--------------	---------------	-------------	-------------	-------------	-------------

L'objectif de réduction des consommations énergétique est de 37%, entre 2012 et 2050, il prend en compte la réalité territoriale. C'est-à-dire une forte consommation énergétique liée à son secteur industriel, constitué de quelques gros consommateurs. Ainsi, cet objectif bien qu'inférieur à certains objectifs nationaux a été retenu pour sa crédibilité et sa possibilité d'atteindre. La notion de crédibilité dans l'annonce des objectifs étant centrale pour la CCSMS afin de réaliser au mieux son PCAET. Consciente que c'est une forte source de vulnérabilité économique, la CCSMS affiche un objectif ambitieux en termes de réduction des consommations énergétiques liée au secteur des transports et du secteur tertiaire.

➔ **Détail scénario émissions de GES**

Les réductions à atteindre par secteurs sont les suivantes :

Evolution de la consommation énergétique finale sur le territoire par secteur					
Les secteurs	2012	2018	2025	2030	2050
Agriculture	127	118	-17%	-27%	-44%
Transport	101	112	-6%	-23%	-45%
Résidentiel	62	55	-29%	-52%	-77%
Tertiaire	39	28	-44%	-56%	-64%
Industrie	690	552	-28%	-41%	-64%
Total	1019	865	-26%	-38%	-60%
Séquestration	/	-172	+5% d'absorption	+10% d'absorption	+30% d'absorption

Les estimations de réduction des émissions de GES tiennent compte de la réduction des consommations d'énergie décrites par le scénario mais également des actions de sobriété mises en place par la collectivité et de l'amélioration des technologies (process industriels, performance des moteurs pour les transports, ...).

Là encore les objectifs sont en deçà des objectifs nationaux et régionaux, mais la collectivité a préféré élaborer un scénario réaliste qui est en adéquation avec les réalités territoriales. La présence d'une cimenterie sur le territoire limite l'atteinte des objectifs imposés.

➔ **Détails scénario production d'EnR**

La CCSMS vise 50% d'indépendance énergétique en 2050 énergétique avec une production de l'ordre de 672 GWh par an à partir de 2050. Cet objectif prend en compte le potentiel de développement des énergies renouvelables du territoire et l'importante consommation énergétique du secteur industriel, qui rend difficile de viser une indépendance énergétique à 100%.

En 2012, la production s'élevait à 278 GWh, ce qui revient à multiplier la production d'EnR par 2,42 à l'horizon 2050.

➔ Détails scénario réduction des émissions de polluants atmosphériques

	2005 (émissions en tonnes)	2020 (pourcentage de diminution)	2030 (pourcentage de diminution)
SO2	245,2	-65%	-77%
NOx	2840,3	-59%	-69%
NH3	898,4	0%	-5%
COVNM	1330,5	-35%	-45%
PM10	511,5	-36%	-45%
PM2,5	376,9	-45%	-60%

Le scénario de diminution des émissions de polluants atmosphériques est en accord avec les objectifs du PREPA (plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques), hormis pour le NH3 et les COVNM où le scénario de la CCSMS est quelque peu en dessous des objectifs. Néanmoins, le scénario de la collectivité est plus ambitieux en ce qui concerne les PM2.5 et vise également une réduction importante des émissions de PM10.

➔ Détails scénario d'adaptation au changement climatique

Le PCAET de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud s'oriente vers **une transition écologique globale allant au-delà de la transition énergétique**. L'ambition du territoire est ainsi **d'adapter le territoire** pour assurer le maintien des ressources naturelles et d'une biodiversité riche tout en augmentant la résilience des activités humaines, l'agriculture notamment. Les objectifs stratégiques fixés par la collectivité sont :

- De **diminuer l'exposition au changement climatique de l'agriculture et augmenter sa capacité d'adaptation** et favoriser le développement d'une alimentation locale ;
- **D'organiser la gestion de la ressource en eau** pour faire face au changement climatique ;
- D'assurer **la pérennité de la richesse de la richesse écologique** du territoire.

Ainsi, la collectivité se fixe comme ambition d'accompagner le développement d'une agriculture vertueuse, durable et innovante afin de faire face au changement climatique. Elle souhaite également favoriser une alimentation locale en diversifiant l'agriculture et en développant les circuits courts sur son territoire.

Également, elle souhaite engager une politique visant à soutenir la biodiversité. Elle ambitionne donc de conjuguer des actions pour préserver, restaurer et adapter les milieux naturels, pour lutter contre les espèces envahissantes et pour développer les activités touristiques et culturelles autour de la biodiversité.

Enfin, la CCSMS souhaite organiser la gestion de la ressource en eau afin d'assurer un partage juste entre les différents acteurs. Elle va ainsi mettre en place des actions visant à assurer la pérennité et le bon état des zones humides, étangs et plans d'eau, à accompagner le secteur agricole vers des pratiques plus durables limitant la consommation de l'eau, à optimiser la

gestion de l'eau au niveau des réseaux et à accompagner les habitants pour une consommation raisonnée via la sensibilisation aux écogestes par exemple.

➔ Analyse du scénario retenu

La Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud se fixe des objectifs ambitieux pour son scénario de transition énergétique. Elle a élaboré un scénario qui se veut **réaliste et à sa portée**. Les objectifs fixés pourront ainsi être révisés au cours du PCAET et lors de l'élaboration des démarches qui suivront.

Les objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES sont **conditionnés par un secteur industriel important, fortement consommateur d'énergie et émetteur de GES (non-énergétique notamment)**. La possibilité d'actions sur ce secteur étant limitée, la collectivité souhaite rester cohérente. En revanche, si le secteur industriel est retiré du calcul la diminution des consommations est évaluée à -42%, ce qui se rapproche des objectifs nationaux et régionaux (respectivement -50% et -55% des consommations en 2050).

Également, pour le secteur **résidentiel et tertiaire** les objectifs de rénovation BBC sont en deçà des objectifs du SRADDET. Là aussi la collectivité souhaite être progressive. En fonction du rythme de rénovation mis en place **la stratégie sera révisée pour être accélérée**. Les objectifs fixés par la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud imposent la rénovation de 197 logements BBC par an, soit 3 logements rénovés par an et par commune, et 236 rénovations légères par an, soit 3 logements rénovés par an et par commune en moyenne¹.

Enfin, le secteur des transports dispose d'objectifs ambitieux mais néanmoins insuffisants par rapport aux objectifs nationaux et régionaux. Là encore la CCSMS souhaite être réaliste, le territoire est rural et **la dépendance à la voiture individuelle est forte**. Également, elle se situe à un carrefour entre Metz, Nancy et Strasbourg où le passage est important. Si les leviers d'actions fonctionnent la collectivité révisera aussi les objectifs de ce secteur.

Concernant la séquestration carbone du territoire les objectifs sont également inférieurs aux objectifs nationaux. Cela s'explique par le fait que le territoire est déjà fortement boisé, le potentiel de séquestration supplémentaire passe donc majoritairement par **une augmentation de la production de produits biosourcés, un changement de pratiques agricoles**, vers des pratiques plus « stockante » et par la réalisation du programme « Man and the Biosphère » de l'UNESCO².

Enfin, en ce qui concerne le développement des ENR, la collectivité ambitionne une augmentation de production à hauteur de 50% de sa consommation d'énergie en 2050, soit 672 GWh. Là encore, cela est insuffisant par rapport aux exigences régionales (multiplié par 3,2 la

¹ Au bout de deux ans, si les résultats sont à la hauteur des objectifs, alors la collectivité s'engage à réviser son scénario à la hausse

² Le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) est un programme scientifique intergouvernemental visant à établir une base scientifique afin d'améliorer les relations entre les individus et leur environnement. Il associe sciences exactes, naturelles et sociales pour améliorer les moyens de subsistance des populations et sauvegarder des écosystèmes naturels et gérés, promouvant ainsi des approches novatrices du développement économique qui sont socialement et culturellement adaptées et viables du point de vue environnemental.

production) et nationales (atteindre le 100% EnR en 2050). Néanmoins, cette estimation est réaliste par rapport aux potentiels identifiés au sein du diagnostic, et l'action « **Réaliser une étude du potentiel EnR du territoire** » permettra d'ajuster les ambitions de la collectivité par la suite (potentiellement à la hausse).

7. Historique de la construction du PCAET

L'élaboration d'un PCAET est une démarche qui fait intervenir un grand nombre d'acteurs participant au diagnostic du territoire, à l'élaboration d'une stratégie, d'un plan d'actions, ou à l'évaluation et à la consultation. Il est donc intéressant de retracer les événements qui ont fait intervenir des changements majeurs dans le Plan climat air-énergie territorial.

En ce qui concerne la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud, les démarches d'évaluation environnementale stratégique et du plan climat-air-énergie territorial ont été menées en parallèle tout au long de la démarche par la même équipe. Cette façon de procéder a permis **d'intégrer des modifications au fil de l'eau** (pendant un atelier de concertation autour du plan d'actions par exemple), mais également en amont des séances de concertation et d'échange (mise en avant des points de vigilance concernant les aménagements induits par le développement des ENR en introduction de la séance par exemple). En procédant ainsi, la démarche d'EES n'a pas induit de nombreux changements majeurs dans la construction du PCAET, mais bien des petits changements tout au long de la construction de la stratégie et du plan d'actions.

Le PCAET intègre ainsi un volet environnemental global, ce qui a permis de définir une stratégie et une politique transversale qui ne se cantonne pas à une diminution de la consommation énergétique et à une augmentation de la production des énergies renouvelables. Cette politique intègre donc la qualité de l'air, la séquestration carbone et l'adaptation au changement climatique dans la stratégie et le plan d'actions.

8. Evaluation des incidences environnementales du PCAET

La présente analyse des incidences environnementales prévisibles du PCAET croise les cinq thématiques choisies et inspirées de l'État Initial de l'Environnement avec les fiches actions. Elle reprend les incidences positives, négatives, ou neutres pour chaque thématique

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines
1	Coordonner les actions Développement Durable de la collectivité en lien avec la labélisation Cit'ergie	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive
2	Améliorer la politique achat de la collectivité	Neutre	Neutre	Positive	Neutre	Positive
3	Encourager les agents de la collectivité à utiliser des mobilités actives ou des modes doux lors des déplacements professionnels	Neutre	Positive	Positive	Neutre	Positive
4	Renforcer la connaissance et la sensibilité de la collectivité sur les thématiques Climat Air Energie (CAE)	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive
5	Réaliser des campagnes de mesures de la qualité de l'air sur le territoire	Neutre	Positive	Positive	Neutre	Neutre
6	Optimiser l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités	Neutre	Point de vigilance	Positive	Neutre	Point de vigilance
7	Optimiser la gestion de l'eau	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive
8	Réduire les impacts du plan de collecte des déchets	Neutre	Positive	Positive	Neutre	Point de vigilance
9	Etendre les consignes de collecte des plastiques	Neutre	Positive	Positive	Neutre	Positive
10	Améliorer la gestion des biodéchets et des déchets verts	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive
11	Mise en œuvre du plan d'actions Man And Biosphere	Positive	Positive	Positive	Neutre	Positive

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines
12	Préserver et reconquérir les Trames Vertes et Bleues du territoire	Positive	Positive	Positive	Neutre	Neutre
13	Contribuer à la définition de préconisations de rénovation adaptée à chaque typologie d'habitat et favoriser leur mise en œuvre par les entreprises	Neutre	Neutre	Positive	Positive	Positive
14	Accélérer la rénovation énergétique sur le territoire	Neutre	Neutre	Positive	Positive	Point de vigilance
15	Accompagner les entreprises dans la mise en place de solutions performantes et innovantes	Neutre	Neutre	Positive	Neutre	Neutre
16	Expérimenter l'utilisation de la ressource locale (laine) issue de l'élevage ovin	Neutre	Point de vigilance	Positive	Positive	Point de vigilance
17	Animer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive
18	Favoriser un tourisme durable	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Positive
19	Réaliser un Plan De Mobilité	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Positive
20	Animer une démarche de promotion de la mobilité durable sur le territoire	Neutre	Neutre	Positive	Neutre	Positive
21	Renforcer la mobilité cyclable utilitaire	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Positive
22	Développer les mobilités durables pour les acteurs industriels	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Neutre	Positive

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines
23	Partager la vision du développement territorial avec les distributeurs d'énergie sur la stratégie Climat-Air-Energie du territoire	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positive
24	Réaliser une étude de potentiel ENR du territoire	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre
25	Etudier la faisabilité de projets photovoltaïques	Point de vigilance	Neutre	Positive	Neutre	Positive
26	Réaliser la centrale biomasse de la Ville de Sarrebourg	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance
27	Mettre en œuvre le Plan Alimentaire Territorial	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive
28	Accompagner les acteurs agricoles dans le renforcement des bonnes pratiques environnementales et sanitaires	Positive	Positive	Positive	Neutre	Positive
29	Mettre en place un plan de protection des zones humides	Positive	Positive	Positive	Neutre	Neutre
30	Développer des activités culturelles et touristiques autour de la biodiversité	Positive	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Positive
31	Mettre en place les mesures nécessaires à l'adaptation des arbres sur le territoire	Positive	Positive	Positive	Neutre	Neutre
32	Mettre en œuvre des solutions adaptées aux problématiques environnementales autour des étangs réservoirs (plantes invasives, cyanobactéries)	Positive	Positive	Neutre	Neutre	Neutre
33	Impliquer les habitants du territoire dans la transition énergétique	Neutre	Neutre	Positive	Neutre	Positive

N°	Action	Incidences sur la ressource en eau et les ressources	Incidences sur la biodiversité et les espaces naturels	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'aménagement et l'urbanisme	Incidences sur les activités humaines
34	Identifier et accompagner des projets participatifs ou citoyens d'énergie renouvelable	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	Positive
35	Encourager les agents de la collectivité à utiliser des mobilités actives ou des modes doux lors des déplacements professionnels	Neutre	Positive	Positive	Neutre	Positive

9. Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Les actions issues du PCAET ont pour objectif de répondre à des enjeux de réduction des émissions de GES, des consommations énergétiques, de développement des EnR et de récupération, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Parmi le programme d'actions de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud, l'action 32 « *Mettre en œuvre des solutions adaptées aux problématiques environnementales autour des étangs réservoirs (plantes invasives, cyanobactéries)* » est spatialisée sur des zones Natura 2000. Les étangs de Lindre et de Mittersheim sont concernés (FR4100220 & FR4100219). Cette action comprend la réalisation d'une part d'un plan de gestion des étangs et, d'autre part, la mise en place d'un observatoire de la qualité des eaux pour sectoriser les zones en fonction des usages. Les deux mesures prévues dans le cadre de cette action ne présentent aucun point de vigilance.

Le plan de gestion fait office de feuille de route. Il dresse un état des lieux du patrimoine naturel, évalue son degré de rareté, son état de conservation et les menaces qui pèsent sur lui. Il planifie les actions à mener afin de protéger les zones humides et conserver la biodiversité.

C'est une mesure de suivi et de contrôle, elle n'implique pas d'action susceptible de modifier directement le site. Cependant, lors de l'étape de planification des actions à mener pour protéger la biodiversité, une attention particulière doit être portée sur les sites du Lindre et de Mittersheim car la biodiversité de ces zones est d'intérêt communautaire.

Concernant l'observatoire, à l'instar du plan de gestion, il n'apporte aucune modification directe au milieu. Il se limite à effectuer des contrôles de qualité de l'eau.

Ainsi, les impacts négatifs potentiels du plan d'action PCAET sur les zones Natura 2000 sont inexistantes. La tendance est plutôt inverse, avec les actions 29 « *Mettre en place un plan de protection des zones humides* » et 32 qui favorisent la protection de ces milieux. Également avec l'action 11 « *Mise en œuvre du plan d'actions Man And Biosphere* » la collectivité, à travers son

intégration au sein du programme MAB va permettre, en associant sciences exactes, naturelles et sociales, à améliorer les moyens de subsistance des populations et à sauvegarder des écosystèmes naturels et gérés, promouvant ainsi des approches novatrices du développement économique qui sont socialement et culturellement adaptées et viables du point de vue environnemental. Enfin, l'action 12 « *Préserver et reconquérir les Trames Vertes et Bleues du territoire* » vise la préservation de la trame verte et bleue grâce aux règles définies au sein de ses documents structurants.

10. Mesures envisagées pour « éviter, réduire et compenser »

L'analyse environnementale du PCAET a mis en évidence plusieurs points de vigilance dans la mise en œuvre des actions pouvant présenter un impact potentiel pour l'environnement. La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de Gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement. Des mesures d'évitement face aux points de vigilance, de réduction ou des mesures compensatoires sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET. Celles-ci permettent de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voire meilleur) à celui observé antérieurement.

Les mesures proposées restent majoritairement marginales dans la cadre du rapport de l'évaluation environnementale :

- Associer le Pôle Aménagement et développement pour apporter un regard sur l'impact des aménagements et des activités sur la biodiversité et les habitats naturelles ;
- Eviter au mieux les incidences négatives sur les milieux et les ressources naturels et la qualité de vie humaine en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet et définir des mesures Réduire/Compenser s'il n'est pas possible de les éviter ;
- Impact potentiel sur la Qualité de l'air et les odeurs d'un méthaniseur : conditionnement du projet à la réalisation d'une étude d'impact ;
- Valoriser des déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le méthaniseur) ;
- S'assurer d'un traitement adéquat des déchets issus du BTP ;
- Eviter l'externalisation des incidences négatives de l'exploitation forestière en privilégiant l'approvisionnement local raisonné ou du bois certifié durable ;
- Orienter les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des projets de rénovations ou de constructions ;
- Privilégier les matériaux perméables dans la mesure du possible pour les projets d'aménagement de voirie ;
- - Dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de

construire, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive.

Les recommandations ont été intégrées par les services et seront ainsi prises en compte lors de la réalisation des actions.

11. Dispositif de suivi et indicateurs de l'évaluation environnementale

Comme toute démarche planifiée visant à l'amélioration continue, le PCAET nécessite une évaluation pendant les différentes phases de sa mise en œuvre. Ainsi, plusieurs indicateurs ont été définis afin de pouvoir suivre l'évolution du plan et s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé.

Afin de permettre l'évaluation globale (Observation + suivi + évaluation) du PCAET de Caux-Seine Agglo, deux types d'indicateurs sont définis sur les fiches actions :

- **Des indicateurs de suivi** permettant d'ajuster la trajectoire en cours de mise en œuvre afin d'atteindre l'objectif ;
- **Des indicateurs de résultat** permettant de s'assurer que l'action a bien été réalisée en fonction des objectifs fixés.

Enfin, suite à la réalisation de l'évaluation environnementale, des indicateurs complémentaires ont été ajoutés :

Thématiques environnementales	Indicateurs
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NO_x, PM2.5, PM10, SO₂ et COV) - Réduction des émissions de GES
Eau et ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Part de bois certifié durable pour l'approvisionnement - Indices de qualité de l'eau - Part d'exploitations agricoles ayant fait évoluer leur pratique - Part de zones humides (%) - Part des corridors écologiques restaurés et/ou protégés (%)
Développement des EnRR	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (MWh/hab.an) - Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab) - Evolution de la part des EnR thermique dans les consommations du territoire

	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la part des EnR électrique dans les consommations du territoire - Valorisation des bio-déchets (biogaz et compost) = kWh/an (à défaut de kg/hab.an de bio-déchets valorisés)
Occupation des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'espace par an (ha/an) - Part de surfaces agricoles et naturelles (%) - Taux d'imperméabilisation (%) des permis d'aménager et des permis de construire
Aménagements	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Km aménagés en piste cyclable - Consommation moyenne de l'éclairage public (kWh/hab.an) - Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%) - Structure de vente de produits alimentaires issus de circuits de proximité (nombre/1000hab)
Rénovation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements rénovés énergétiquement par an - GWh économisés sur l'ensemble du patrimoine recensé

L'ensemble de ces indicateurs constitue un tableau de bord permettant de guider l'action sur plusieurs années. En outre, un état d'avancement, pour chaque action, permet de juger de l'avancement de la mise en œuvre du plan.